

COMMUNIQUE DE PRESSE

Var : un premier cas de chikungunya détecté à La Crau.

le 13/06/2024

Un premier cas autochtone de chikungunya a été détecté ce mercredi 11 juin 2025 dans la commune de La Crau (Var). Il s'agit du premier cas confirmé sur le territoire métropolitain cette année. Des mesures immédiates sont mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Pour rappel, le chikungunya se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya.

Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, une démoustication est réalisée dans la commune par l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID-Med), sur la voie publique et dans les jardins privés, situés autour du cas. L'objectif est d'éliminer rapidement les gîtes larvaires et les moustiques adultes, qui peuvent transmettre le virus.

Cette action de démoustication sera complétée par une enquête en porte à porte réalisée par l'ARS Paca et Santé publique France dans les logements du quartier concerné afin d'identifier des personnes qui pourraient présenter des symptômes, les informer sur la conduite à tenir et diffuser les messages de prévention.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux et les laboratoires d'analyse médicale du secteur sont également mobilisés pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches.

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé de/d' :

- utiliser un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée;

- porter des vêtements couvrants et amples ;
 - utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques ;
 - utiliser des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées
2. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.
3. Eviter la prolifération des moustiques
- Supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques se développent, en suivant des gestes simples et efficaces à faire une fois par semaine :
- ✓ vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobiliers de jardin, bâches...) ;
 - ✓ ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs) ;
 - ✓ fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon) ;
 - ✓ veiller au bon écoulement des gouttières ;
 - ✓ Entretenir les espaces verts qui peuvent devenir des lieux de repos pour les moustiques adultes.

En savoir plus

- ⇒ <https://www.paca.ars.sante.fr/lutte-anti-vectorielle-prevention-contre-les-maladies-transmises-par-les-moustiques-tigres>
- ⇒ <https://www.eid-med.org>
- ⇒ [Moustiques vecteurs de maladies - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)